

ETUDE DE PAYSAGE

Projet d'ombrières agrivoltaïques à Le Luc (83 340)

Janvier 2026



ÉQUILIBRE PAYSAGE, bureau d'études d'architecture du paysage, énergies vertes –

78 impasse du Bosquet, 84170 MONTEUX - d.demeautis.equilibrepaysage@gmail.com - Delphine Deméautis - Architecte paysagiste 06 63 39 77 02

SOMMAIRE

METHODE DE TRAVAIL.....	3	IMPACTS PAYSAGERS	18
<i>Préambule.....</i>	<i>3</i>	<i>Démarche liée aux photomontages</i>	<i>18</i>
<i>Démarche de travail.....</i>	<i>3</i>	<i>Localisation et traitement.....</i>	<i>18</i>
<i>Objectif du travail paysager.....</i>	<i>3</i>	<i>Photomontage A : depuis l’angle nord-est de la parcelle</i>	<i>19</i>
<i>Principales sources bibliographiques et données utilisées</i>	<i>3</i>	<i>Photomontage B : Sud-Ouest depuis le talus de la voie ferrée.....</i>	<i>21</i>
GLOSSAIRE	4	TABLEAU DE SYNTHESE	23
<i>Enjeu</i>	<i>4</i>	CONCLUSION DE L’ETUDE PAYSAGERE	24
<i>Sensibilité</i>	<i>4</i>		
<i>Visibilité</i>	<i>4</i>		
<i>Aires d’étude et perception.....</i>	<i>4</i>		
CONTEXTE PAYSAGER ET GEOGRAPHIQUE	5		
<i>Le site du projet dans l’Atlas des paysages du Var</i>	<i>5</i>		
<i>Enjeux paysagers à l’échelle de l’entité.....</i>	<i>5</i>		
ECHELLE ELOIGNEE - ENJEUX ET SENSIBILITES.....	6		
<i>Les entités paysagères du territoire.....</i>	<i>6</i>		
<i>Entité : La dépression permienne</i>	<i>6</i>		
<i>Panorama de Gonfaron.....</i>	<i>7</i>		
<i>Entité : Les Maures</i>	<i>8</i>		
<i>Entité : Le val d’Issole</i>	<i>8</i>		
<i>Bilan des sensibilités à l’échelle éloignée</i>	<i>8</i>		
ECHELLE PROCHE – ENJEUX ET SENSIBILITES DU PAYSAGE	9		
<i>Préambule.....</i>	<i>9</i>		
<i>Organisation du chapitre</i>	<i>9</i>		
<i>L’Est, habitat et densité végétale</i>	<i>10</i>		
<i>L’Ouest, RD 97 et habitations à flanc de coteau, ...</i>	<i>11</i>		
<i>Le Nord et le Sud, plaine viticole, habitat et hangars isolés</i>	<i>12</i>		
<i>Bilan des sensibilités proches.....</i>	<i>12</i>		
ECHELLE DU SITE D’ETUDE - ENJEUX ET SENSIBILITES DU PAYSAGE	13		
<i>Préambule.....</i>	<i>13</i>		
<i>Organisation du chapitre</i>	<i>13</i>		
<i>ZNIEFF</i>	<i>14</i>		
<i>hangar agricole et oliviers</i>	<i>15</i>		
<i>maison habitée et parcelles agricoles</i>	<i>16</i>		
<i>Bilan des sensibilités à l’échelle du site</i>	<i>16</i>		
BILAN -ENJEUX ET SENSIBILITES DU PAYSAGE	17		

METHODE DE TRAVAIL

PREAMBULE

Comme tout projet d'aménagement du territoire, l'implantation d'ombrières agrivoltaïques peut induire une nouvelle lecture du paysage. Afin de réaliser un projet cohérent en accord avec son territoire, l'étude paysagère est un outil performant pour révéler les enjeux et les sensibilités et le cas échéant proposer des mesures paysagères.

Le projet d'ombrières agrivoltaïques à Le Luc (83 340) se situe d'après l'atlas du paysage du Var au sein de la dépression permienne et plus précisément au Sud de Le Luc, non loin de la voie ferrée et de la route très circulante RD97 dans un contexte viticole notable.

Une approche aux différentes échelles du territoire (éloignée, rapprochée et immédiate) est garante de la meilleure inscription possible des ombrières agrivoltaïques dans le paysage.

DEMARCHE DE TRAVAIL

L'étude de paysage se met en forme suivant 3 grandes phases de travail :

1. Analyse amont au bureau : état des lieux, cartographie et bibliographie,
2. Travail de terrain : parcours le long d'itinéraires préalablement déterminés et focus sur les lieux révélant des enjeux,
3. Analyse aval : synthèse du terrain, évaluation des sensibilités et des impacts, propositions de mesures paysagères.

OBJECTIF DU TRAVAIL PAYSAGER

L'objectif est de déterminer les enjeux du territoire pour les mettre en relation avec le site du projet. Les enjeux offrant des visibilité et des co-visibilités possibles avec le site seront évalués en tant que sensibilité. Les sensibilités fortes peuvent nécessiter des mesures paysagères afin de mieux inscrire le projet dans le paysage et de limiter ses impacts.

PRINCIPALES SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DONNEES UTILISEES

Convention européenne du paysage :

<http://www.coe.int/fr/web/landscape>

Site internet Mérimée, base de recherche des monuments historiques :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

Site internet monumentum, base de recherche des monuments historiques :

<https://monumentum.fr/>

L'atlas des patrimoines :

<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>

Site internet Géoportail, base de données cartographiques :

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

Site internet de référence Google Earth, base de données visuelles :

<https://www.google.fr/intl/fr/earth/>

Guide des installations photovoltaïques au sol :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_EI_Installations-photovolt-au-sol_DEF_19-04-11.pdf

Guide d'insertion architecturale et paysagère :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/ressources/Les-guides-guides-techniques-fascicules-et-manuels/Guide-de-l-insertion-architecturale-et-paysagere-des-panneaux-solaires>

Atlas des paysages du Var (83) :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/atlas-paysages-du-var-a13268.html>

GLOSSAIRE

ENJEU

Un espace, une ressource, un bien, une fonction sont porteurs d'enjeux lorsqu'ils présentent, pour un territoire, une valeur au regard de préoccupations environnementales, patrimoniales, culturelles, etc., ou lorsqu'ils conditionnent l'existence, le bon fonctionnement, l'équilibre, le dynamisme et l'avenir de ce territoire. L'enjeu est indépendant de la nature du projet, il se rattache au territoire. Identifier les enjeux, c'est, sur la base d'une analyse thématique et d'une approche complexe (systémique), déterminer quel point il est envisageable de modifier, dégrader voire supprimer les biens, les valeurs, les fonctions qui constituent l'environnement et font l'identité des territoires.

SENSIBILITE

La notion de sensibilité traduit les risques d'altération, de dégradation, ou de destruction d'une composante de l'environnement, de perdre ou partie d'un enjeu, du fait de la réalisation du projet. La sensibilité se définit donc thème par thème et par rapport à la nature du projet envisagé. Les sensibilités peuvent se décliner selon un gradient de nul à très fort.

VISIBILITE

Elle se détermine dès lors qu'un observateur à la possibilité de voir tout ou une partie de la ZIP ou du projet depuis un espace donné.

La visibilité est évaluée sur la base de 2 critères principaux : la distance et les obstacles présents sur le premier plan de la vue (mouvement de relief, couvert végétal, boisements, bâti, etc.).

Deux types de vues peuvent être notées : « la vue possible » dans le sens d'une hypothèse non avérée, possiblement, éventuellement... Elle est liée à la subjectivité de la perception et renvoie à la notion de doute. Suivant l'observateur les impressions sont variables. Cette vue est souvent liée à la « vue filtrée » par la végétation ou une « vue fondue » dans le lointain. Cette définition s'oppose à « la vue franche » qui est une vue affirmée, simple et objective.

AIRES D'ETUDE ET PERCEPTION

Pour faciliter la compréhension, il est possible de décomposer le territoire en plusieurs aires d'études : longue distance (éloignée), moyenne distance, proche, immédiate et foncière.

L'aire d'étude éloignée (longue distance) correspond à la zone géographique dans laquelle le projet est potentiellement visible dans le paysage. L'expérience montre que les installations sont généralement visibles dans un rayon de 3 km, au-delà duquel leur perception est celle d'un « motif en gris ». Le relief environnant est élégamment étudié car certains points de vue en hauteur peuvent entraîner des vues lointaines affirmées et le cas échéant élargir l'aire d'étude éloignée.

Les aires d'études moyenne et proche ont des distances variables aux alentours de 1 km. Elles s'établissent souvent en fonction des enjeux paysagers identifiés à cette échelle.

L'aire d'étude immédiate correspond aux parcelles foncières sur lesquelles le projet se développe.

Dans tous les cas, chaque aire d'étude est toujours affinée en fonction des enjeux.

CONTEXTE PAYSAGER ET GÉOGRAPHIQUE

LE SITE DU PROJET DANS L'ATLAS DES PAYSAGES DU VAR

GENERALITES

D'après l'atlas des paysages du Var, le site appartient à l'entité de la dépression permienne.

La dépression permienne est un sillon, étroit et long, coincé entre deux reliefs avec une plaine irriguée, couverte de vignes et de cultures en son centre. Un ruban de villes et villages relie l'arrière-pays au littoral toulonnais.

Ce couloir très fréquenté est marqué par des voies de circulation. Le paysage se découvre en vue latérale et mouvante depuis la voie ferrée, les routes et les autoroutes. Depuis les cols et les sommets, les villages perchés permettent parfois des points de vue plongeants. Le végétal suit les routes, les cours d'eau et les bords de parcelles.

FORMES CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT ET RESEAU VIAIRE

Le sillon est un axe très emprunté, permettant de relier notamment le Nord et le Sud du département. Dès l'Antiquité, la *Via Aurelia* romaine passait déjà par le sillon (du Muy au Luc), et de nombreuses routes et chemins de fer furent construits durant les siècles qui suivirent dans toute la plaine. Aujourd'hui, le sillon est marqué par les autoroutes A8 et A57. Des départementales coupants transversalement la plaine complètent ce dense réseau.

La plaine est aussi densément peuplée, constituée d'un réseau important de villages et de petites villes. La pression d'urbanisation est très forte de nombreux lotissements sont construits en périphérie des villes.

HYDROGRAPHIE

Les nombreux cours d'eau qui traversent le sillon permien en font un territoire particulièrement bien irrigué est donc favorable à l'agriculture.

GEOLOGIE ET GEOMORPHOLOGIE

Les dépôts alluvionnaires récents (ère quaternaire) rendent également la plaine très fertile propice au développement de l'agriculture.

ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

Les ripisylves fonctionnent en complément des agrosystèmes à vignes et à olivettes. Ils fournissent habitat et nourriture à une flore et une faune parfois importante.

AGRICULTURE ET FORET

L'espace forestier est quasiment absent.

La plaine est majoritairement occupée par les espaces agricoles même s'ils ont tendance à diminuer depuis une vingtaine d'années. La vigne domine et ce sont les vignobles AOC cote du Rhône de Provence qui se maintiennent le mieux, voire augmentent en superficie.

Le reste des cultures est partagé entre vergers, labours, oliviers et horticulture ornementale.

ENJEUX PAYSAGERS A L'ECHELLE DE L'ENTITE

- > Axe de circulation majeur, où se multiplient les voies et les projets d'aménagement accompagnant les infrastructures, accentuant la pression sur le foncier.
- > Déclin de la vigne, qui occupait une part plus importante des cultures.
- > Population dense et urbanisation en croissance, qui se développent de plus en plus.
- > Riche patrimoine architectural et historique.
- > Richesse écologique liée aux cours d'eau et à leur ripisylve.

ECHELLE ELOIGNEE - ENJEUX ET SENSIBILITES

LES ENTITES PAYSAGERES DU TERRITOIRE

3 entités paysagères sont notées :

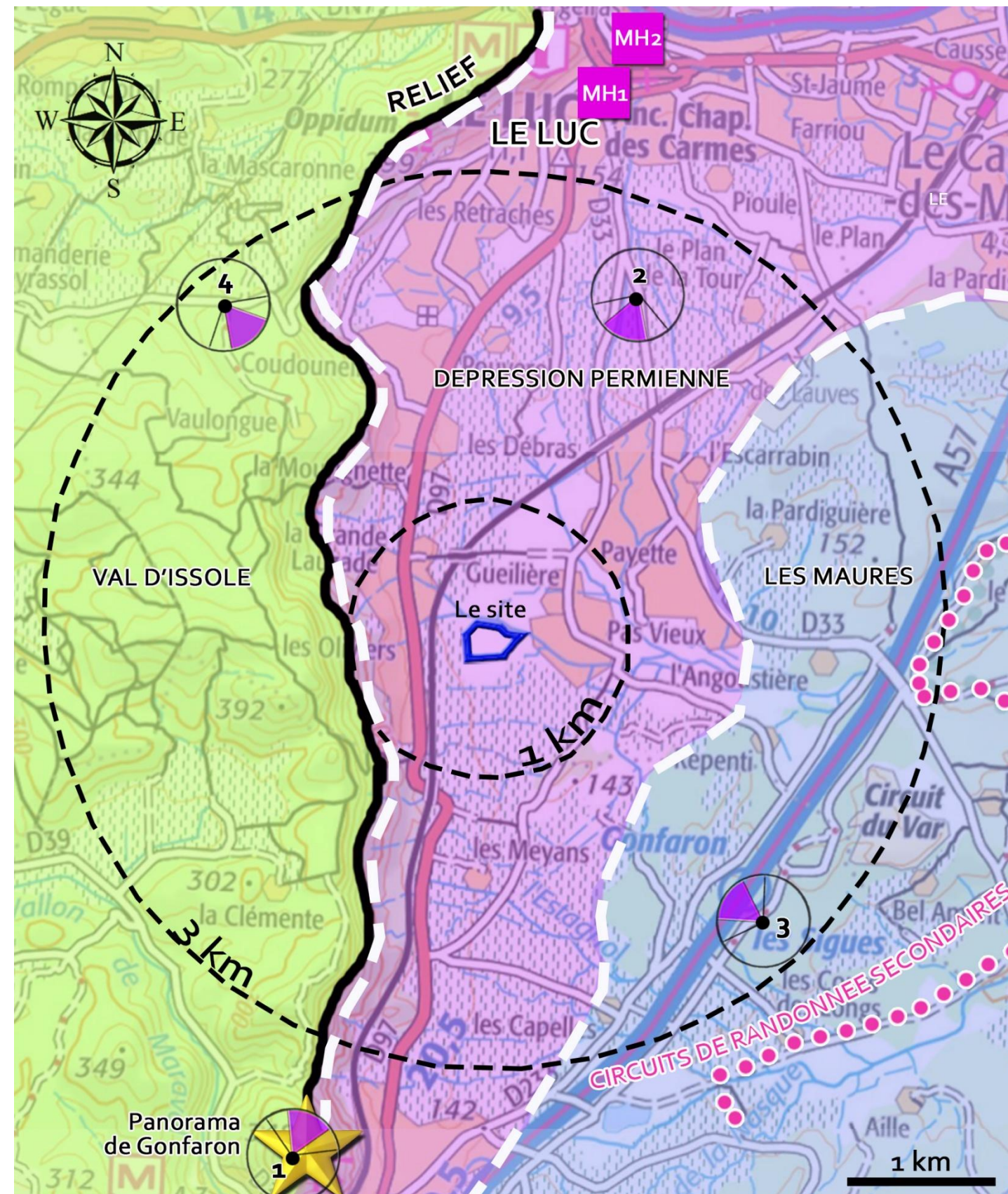
- ✓ Les Maures à l'Est : contreforts du massif des Maures,
- ✓ Le Val d'issole à l'Ouest : premières hauteurs de la Provence calcaire,
- ✓ La dépression permienne au centre : présence du site d'étude.

ENTITE : LA DEPRESSION PERMIENNE

Sillon agricole et urbain appuyé à l'Est par le massif des Maures et à l'Ouest par le Val d'Issole. Le sillon est marqué par de nombreux cours d'eau ayant favorisé la fertilité des sols. Aujourd'hui les cultures dominent, en particulier celle de la vigne. Les espaces boisés restent assez anecdotiques et bien localisés.

Des infrastructures desservent et marquent l'espace, en particulier la RD97 et la voie ferrée.

La pression urbaine est importante. Sur la limite Nord de l'entité, Le Luc est remarquable par son caractère urbain. La ville déteint 2 moments historiques qui sont des églises inscrites dans le tissu urbain de la ville et sans lien visuel possible avec le site (MH1 et MH2 cf. carte ci-contre).



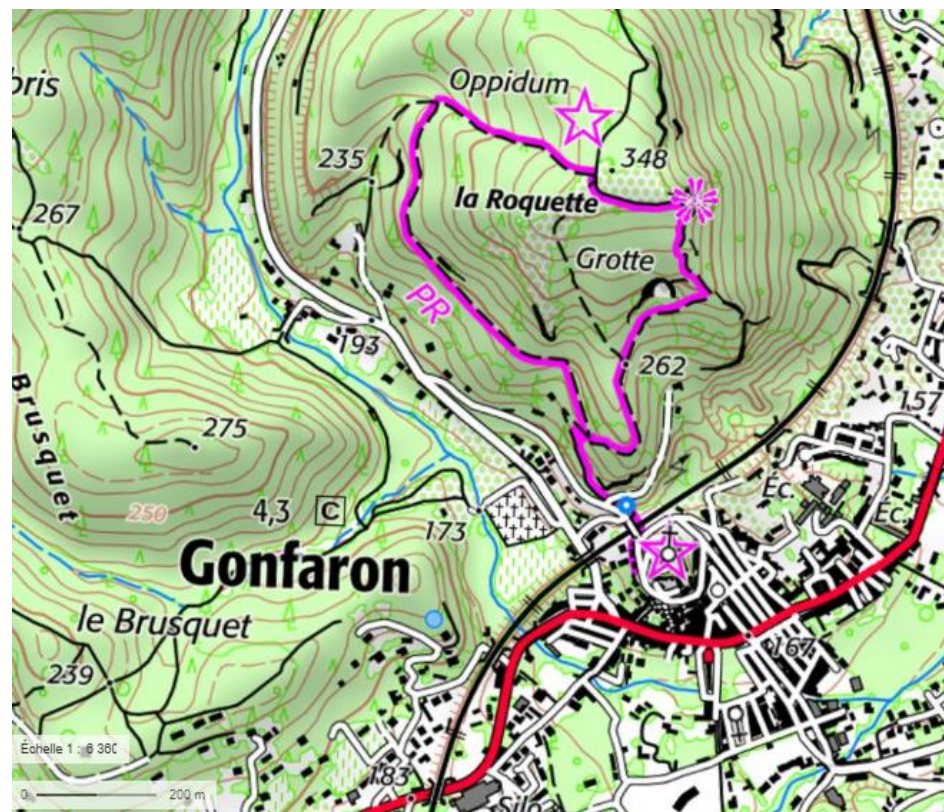
PANORAMA DE GONFARON

À l'extrême Sud de l'aire d'étude éloigné, la dépression permienne est marquée par le panorama de Gonfaron qui est un observatoire pour les incendies et permet le passage d'un circuit de petite randonnée (PR). Il est le seul panorama lointain possible en direction du site.

Depuis ce point de vue, les distances (3,5 km du site) et l'étendue du panorama réduisent les liens visuels.

Le projet sera perçu comme un élément sombre et lointain intégré à la plaine. Les hauteurs des structures ne seront pas notables à cette échelle.

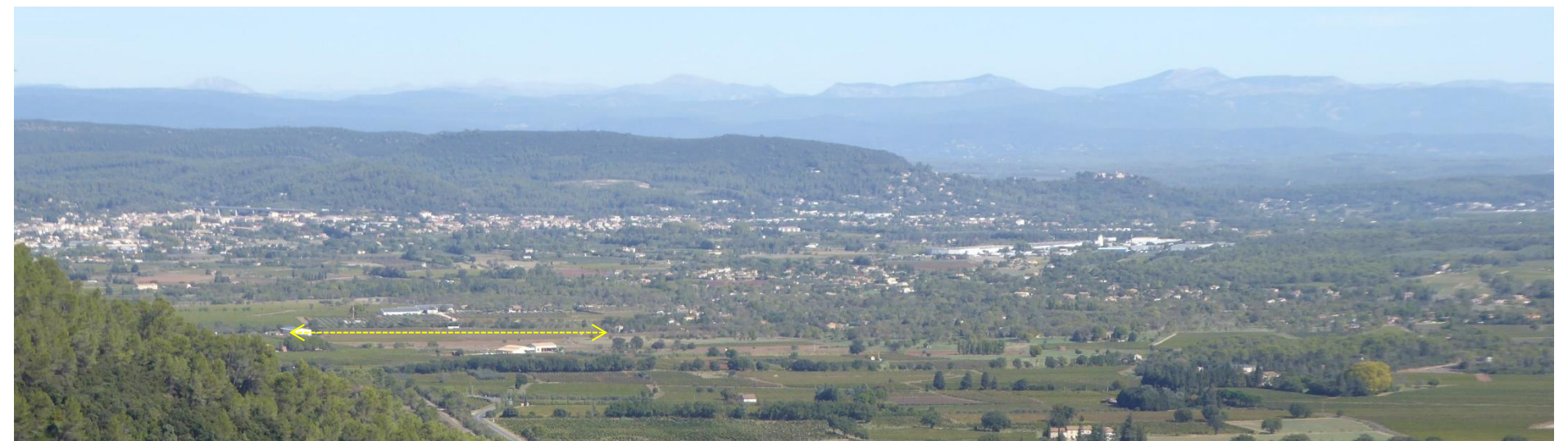
Les sensibilités depuis le panorama de Gonfaron sont faibles.



Détail du PR sur les hauteurs de Gonfaron.



1- Dépression permienne – panorama de l'observatoire sur les hauteurs de Gonfaron



1B- ZoomX1 depuis le panorama de l'observatoire sur les hauteurs de Gonfaron



1B- ZoomX2 depuis le panorama

ENTITE : LES MAURES

Les Maures est un ensemble de collines entrecoupées de vallons. Sur le territoire, il s'agit d'une plaine marquée par des boisements, des vignobles et investie par le passage de l'A57. Des espaces de biodiversité sont relevés, en particulier des ZNIEFF, des directives habitats et des directives oiseaux. Un circuit de randonnée secondaire est également noté, sans lien visuel possible avec le site. Les vues vers le site sont vaines.

ENTITE : LE VAL D'ISOLE

Le Val d'Issole offre des reliefs collinaires d'environ 400m d'altitude. L'espace est majoritairement occupé par des massifs boisés (chênes pubescents et chênes verts notamment). L'habitat est quasiment inexistant.

La culture de la vigne reste importante même si elle a tendance à régresser malgré son classement en AOC

« Coteaux Varois ».

Les vues vers le site sont vaines.

BILAN DES SENSIBILITES A L'ECHELLE ELOIGNEE

La dépression permienne où se situe le site est entièrement isolée des 2 autres entités (Val d'Issole et Les Maures). Le panorama de Gonfaron est peu sensible.

Les sensibilités à l'échelle éloignée sont faibles.



2- Ambiance générale de la dépression permienne, vignes cadrées au loin par les reliefs collinaires.



3- Les Maures, paysage boisé ceinturé par des reliefs lointains.



4- Val d'Issole, haut plateau vallonné isolé de la dépression permienne.

ECHELLE PROCHE – ENJEUX ET SENSIBILITES DU PAYSAGE

PREAMBULE

Le paysage offre des vues concentrées.

À l'Ouest, le relief vallonné bloque les perceptions et à l'Est, les nombreux cours d'eau ont entraîné une densité végétale limitant les vues.

Dans le lointain, ce sont les hauts reliefs du massif des Maures qui ferment les perspectives.

Finalement, les vues sont confinées à la plaine viticole sur un périmètre d'environ 1km autour du site.

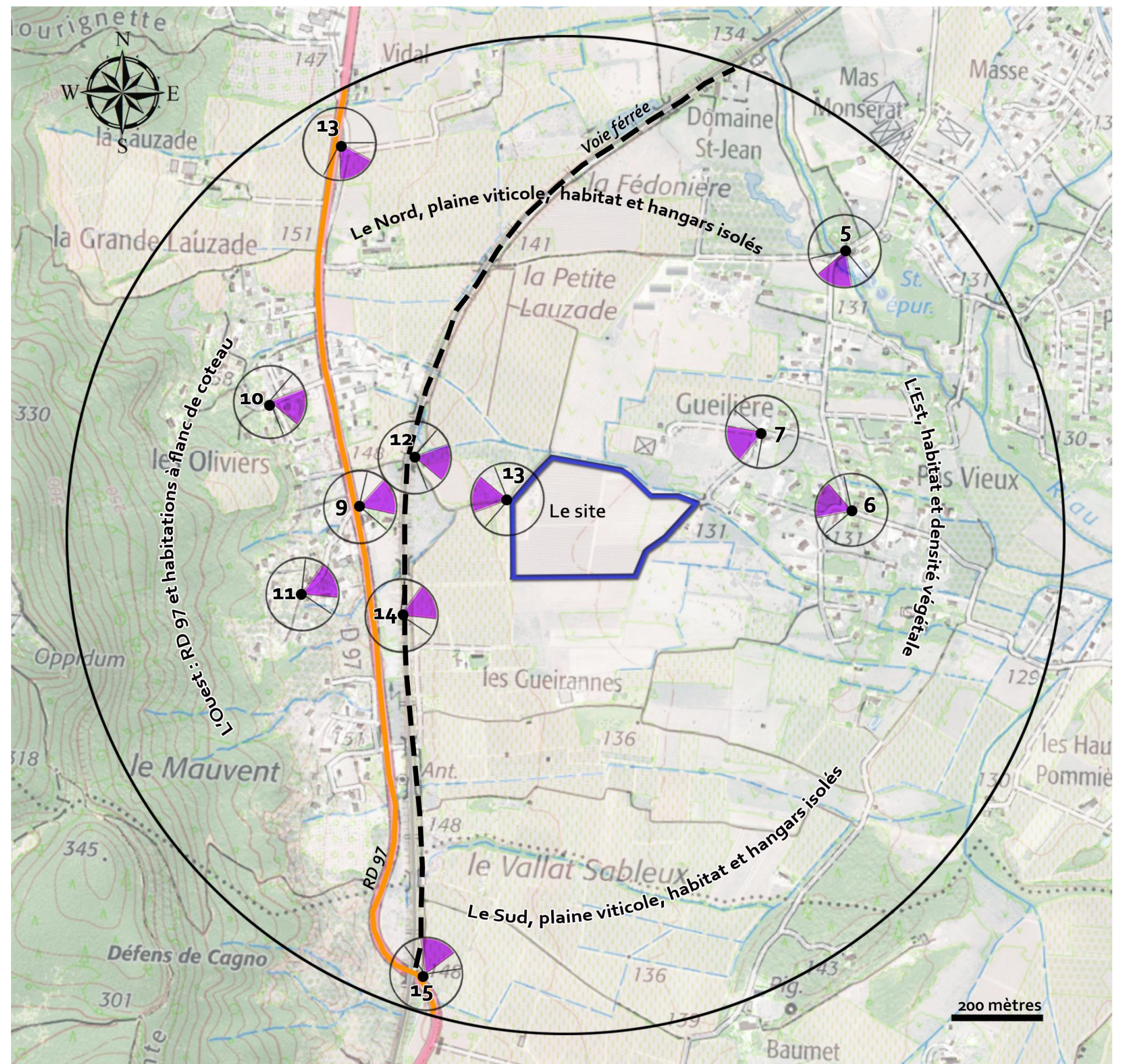
L'analyse à cette échelle est classée par orientation géographique :

1. Est, habitat et densité végétale,
2. Ouest, RD 97 et habitations à flanc de coteau,
3. Nord et Sud, plaine viticole, habitat et hangars isolés.

ORGANISATION DU CHAPITRE

La carte ci-contre indique les différents points de vue présentés dans ce chapitre.

Les différentes orientations sont traitées en suivant, conduites par un repérage photographique.



L'EST, HABITAT ET DENSITE VEGETALE

L'est est occupé par des maisons individuelles regroupées en « quartier » : Gueillère, Pas Vieux, Domaine St-Jean...

Les quartiers sont isolés sous un dense couvert arboré issu des nombreux petits cours d'eau.

Cette dense végétation assez mature bloque les vues. Les seules percées visuelles s'établissent le long des petites routes de desserte entre les maisons.

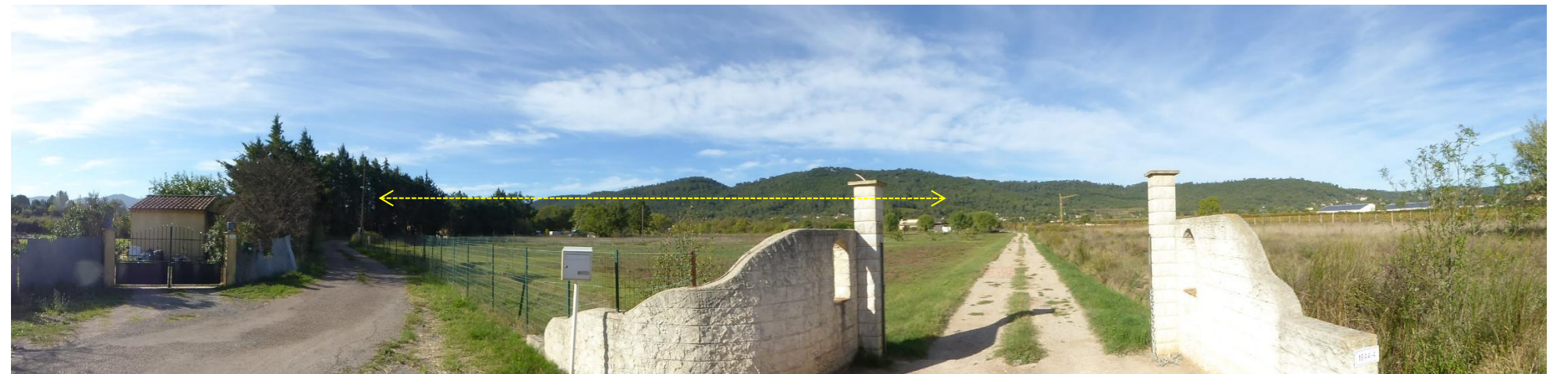
Les sensibilités sont faibles, les vues vers le site sont impossibles.



5- Au passage des cours d'eau, la végétation très présente arrête les vues.



6- Au sein des quartiers, la végétation des jardins limite les perspectives lointaines.



7- Si certaines parcelles peuvent rester ouvertes, le site reste confiné derrière les boisements.

L'OUEST, RD 97 ET HABITATIONS A FLANC DE COTEAU,

L'Ouest correspond au contrefort du Val d'Issole.

Les premiers reliefs du massif sont largement occupés par des quartiers habités très végétalisés en contrebas desquelles passent la RD 97 et la voie ferrée.

Depuis les reliefs, les maisons sont ceinturées de jardins arborés entièrement clos derrière grillage et portail fermé. Si les jardins peuvent offrir un panorama sur la plaine viticole et le site, la végétation limite les visions franches. De plus, les vues vers la plaine en contre-bas s'établissent déjà vers des hangars agricoles dont certains sont déjà occupés par des panneaux solaires. Les sensibilités sont réduites.

Depuis le bas du coteau, les voies de circulations entraînent des vues variables. La RD 97 largement empruntée reste isolée des vues. Les boisements sur les premiers plans limitent fortement les liens visuels. La voie ferrée légèrement en hauteur d'un talus s'ouvre en revanche plus franchement vers la plaine.

Les sensibilités sont modérées.



8- Depuis l'aire de repos le long de la RD 97, la ripisylve du cours d'eau qui longe le site au Nord obstrue les vues.



9- Le long de la RD 97, la végétation de premier plan et le talus de la voie ferrée créent des obstacles bloquant les vues



10- Les maisons sont ceinturées d'une végétation limitant les vues en direction de la plaine.



11- Depuis le coteau, les vues vers la plaine restent toujours filtrées par le végétal de premier plan.

LE NORD ET LE SUD, PLAINE VITICOLE, HABITAT ET HANGARS ISOLES

Confinée entre reliefs collinaires et plaine végétalisée, la petite plaine viticole semble plus ouverte aux vues. Elle présente des ambiances agricoles harmonieuses avec parcelles de vignes, émergence de maisons, fermes isolées et quelques hangars (équipés de toitures photovoltaïques).

Le site se place au sein de cette plaine sur des parcelles majoritairement occupées par la vigne.

Les sensibilités sont de l'ordre des rapports d'échelles entre les composantes de la plaine (relief collinaire, végétation, habitations, vignobles) et le projet à venir.

BILAN DES SENSIBILITES PROCHES

À l'Est, les nombreuses habitations isolées sous une dense végétation n'offrent pas de lien visuel avec le site. À l'Ouest en revanche, les premiers reliefs du coteau peuvent entraîner des vues filtrées par la végétation en direction de la plaine.

À pied du coteau, la RD 97 reste isolée des vues possibles alors que la voie ferrée sur un léger talus s'ouvre vers la plaine.

Enfin, depuis la plaine en tant que telle, les vues peuvent s'affirmer et les rapports d'échelles demandent à être évalués.

Finalement à l'échelle proche, les sensibilités sont faibles à modérées.



12- Après le passage sous la voie ferrée, le paysage de vignes est entrecoupé par les nombreux boisements.



13- Vue dos au site et proche de sa limite Ouest, le coteau termine l'arrière-plan le plus lointain.



14- Le long de la voie ferrée, le site est visible au milieu du vignoble. Le hangar du propriétaire sert de point de repère.



15- Le long de la RD 97 au niveau du passage de la voie ferrée, les vues sont impossibles.

ECHELLE DU SITE D'ETUDE - ENJEUX ET SENSIBILITES DU PAYSAGE

PREAMBULE

Le site à l'étude s'étend sur 8,5 ha où les vignes occupent majoritairement les parcelles.

En limite extérieure Nord, un espace constitué de hauts arbres le long d'un petit cours d'eau est identifié comme ZNIEFF.

Au Nord, une petite construction modulaire (algéco) se place sur un délaissé de vigne.

L'Ouest est marqué par un grand hangar agricole à proximité d'oliviers.

L'Est est occupé par une maison habitée.

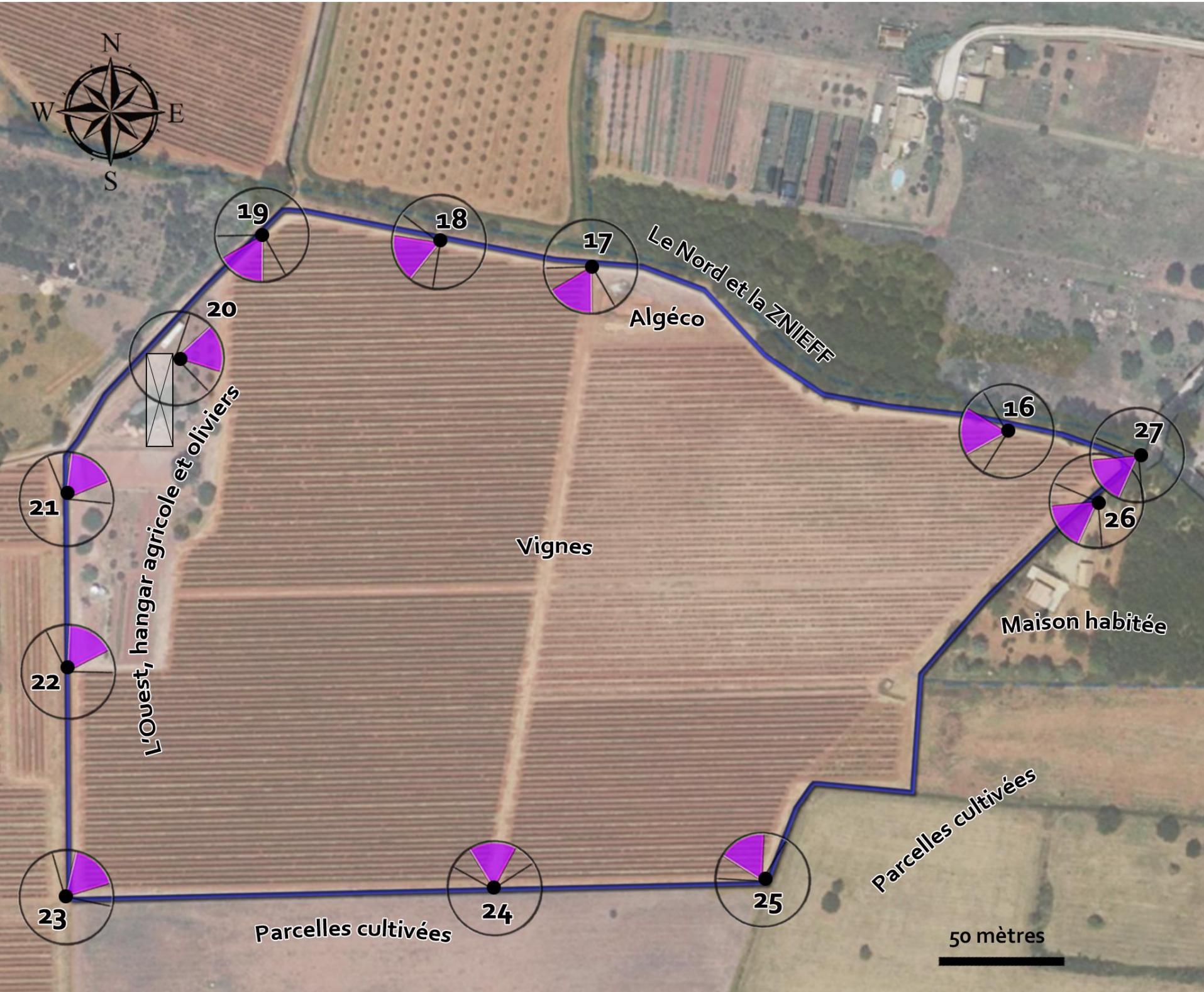
Le paysage à cette échelle peut se décomposer comme suit :

- 1. ZNIEFF au Nord,
- 2. Hangar agricole et oliviers à l'Ouest,
- 3. Maison habitée et parcelles agricoles à l'Est et au Sud.

ORGANISATION DU CHAPITRE

La carte ci-contre indique les différents points de vue du chapitre.

Le paysage du site d'étude est analysé en suivant.



ZNIEFF

À l'extérieur du site et sur sa limite Nord un linéaire végétal correspond à une ZNIEFF de Type II (Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique).

Cette sorte de « cordon végétalisé » aux épaisseurs variables se compose parfois d'un unique arbre ou parfois d'une densité végétale plus notable avec des roseaux, des arbustes et de hauts arbres.

Dans un paysage de plaine largement occupé par les cultures, ces lignes végétales représentent une richesse indéniable. Elles correspondent à des « respirations » dans un paysage agricole en expansion.

Dans ce sens, la limite Nord mérite impérativement d'être préservée. Sa sensibilité est donc forte.



16- La ZNIEFF appuie la limite Nord du site par une densité végétale.



17- Sur certaines parties, la ZNIEFF reste très discrète.



18- De hauts arbres marquent le petit cours d'eau.



19- De part et d'autre des parcelles de vignes, la ZNIEFF dessine un « cordon végétalisé » notable.

HANGAR AGRICOLE ET OLIVIERS

À l'intérieur du site et en limite Ouest, une grande construction agricole type hangar, une vingtaine d'oliviers plantés en ligne et un petit poulailler sans prétention sont notables.

La desserte du site se fait également depuis cette orientation. Le site est accessible depuis la RD 97 en passant sous le pont de la voie ferrée.

L'Ouest se distingue du reste de la parcelle, car la vigne est ici absente.

L'ouest correspond à un espace d'observation privilégié vers les vignes du site.

Les sensibilités sont faibles.



20- Depuis le hangar, la vue s'ouvre largement vers les parcelles de vigne du site à l'étude.



21- Depuis l'Ouest, le long hangar correspond à un premier plan bâti très notable.



22- À proximité Sud-Ouest du hangar, de nouveaux oliviers ont été plantés.



23- En limite Sud-Ouest du site à l'étude, la vigne domine et le hangar est plus distant.

MAISON HABITEE ET PARCELLES AGRICOLES

À l'Est à l'extérieur du site, une maison habitée est notable. Elle appartient au propriétaire du site à l'étude. Dans ce sens ses sensibilités sont limitées. Malgré tout, les rapports d'échelles devront être évalués.

Au Sud à l'extérieur du site, des parcelles agricoles s'étendent au loin. À environ 200 mètres dans cette direction, une grande propriété est notée. Principalement orientée dans le sens inverse du site, elle est ceinturée par un jardin végétalisé. Les sensibilités sont faibles. Malgré tout, les rapports d'échelles devront être évalués.

BILAN DES SENSIBILITES A L'ECHELLE DU SITE

En limite Nord à proximité immédiate du site, la ZNIF de type II correspond à une forte sensibilité. Sa préservation dans le paysage de la plaine agricole est une nécessité.

À l'Ouest et à l'Est, le hangar agricole et la maison en location appartiennent au propriétaire du site. Les sensibilités sont faibles.

À l'Est, la plus proche maison s'oriente à l'inverse du site. Elle est ceinturée d'un jardin clos. Les sensibilités paysagères sont faibles.

Dans tous les cas, les rapports d'échelles devront être évalués par le biais de photomontages.



24- Centre Sud de la parcelle, la vigne s'étend et le grand Hangar est visible sur la partie Ouest.



25- Angle Sud-Est du site, le chemin marque la limite entre la vigne et les parcelles agricoles.

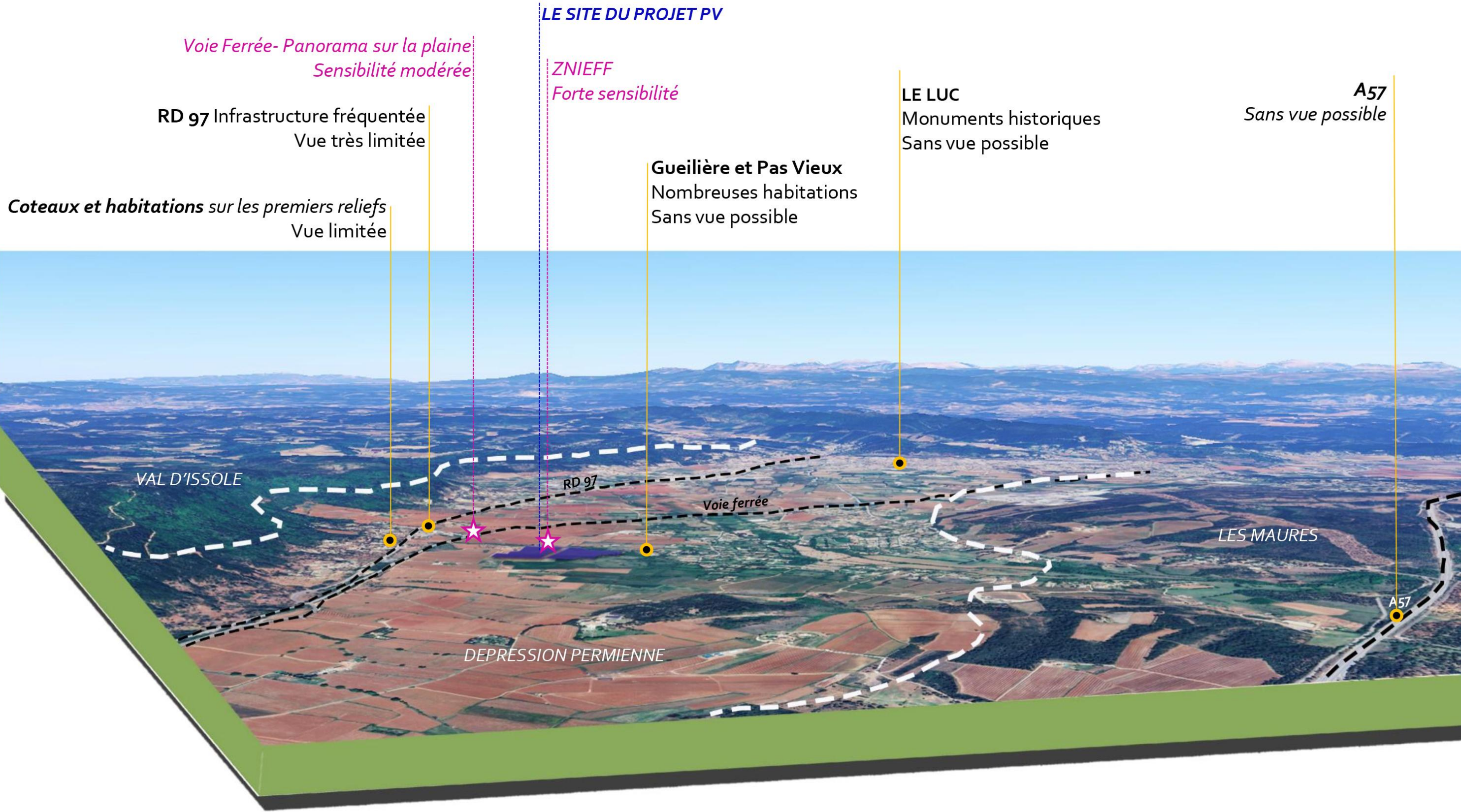


26- Angle Nord-Est du site, l'habitation en location borde la parcelle de vigne.



27- Angle Nord-Est du site, légèrement en arrière-plan de la vue précédente, proximité entre l'habitation et le vignoble.

BILAN - ENJEUX ET SENSIBILITES DU PAYSAGE



IMPACTS PAYSAGERS

DEMARCHE LIEE AUX PHOTOMONTAGES

Les photomontages sont réalisés par le logiciel 3D MAX qui modélise les composantes du projet photovoltaïque (tables solaires, éléments annexes divers) pour offrir la meilleure appréciation du projet dans le paysage.

La perception du projet sur des distances rapprochée permet de rendre compte de la qualité des installations et de l'inscription du projet dans les composantes paysagères existantes. Cet exercice en 3D reste compliqué, car l'angle de vue établi par l'appareil photo entraîne forcément une déformation. De plus, la colorisation des tables peut être fluctuante en fonction de l'heure de la journée.

Dans ce sens, il faut bien rappeler que l'objectif des photomontages reste avant tout de relever les **ambiances d'un projet dans un contexte paysager** afin de juger de son impact visuel.

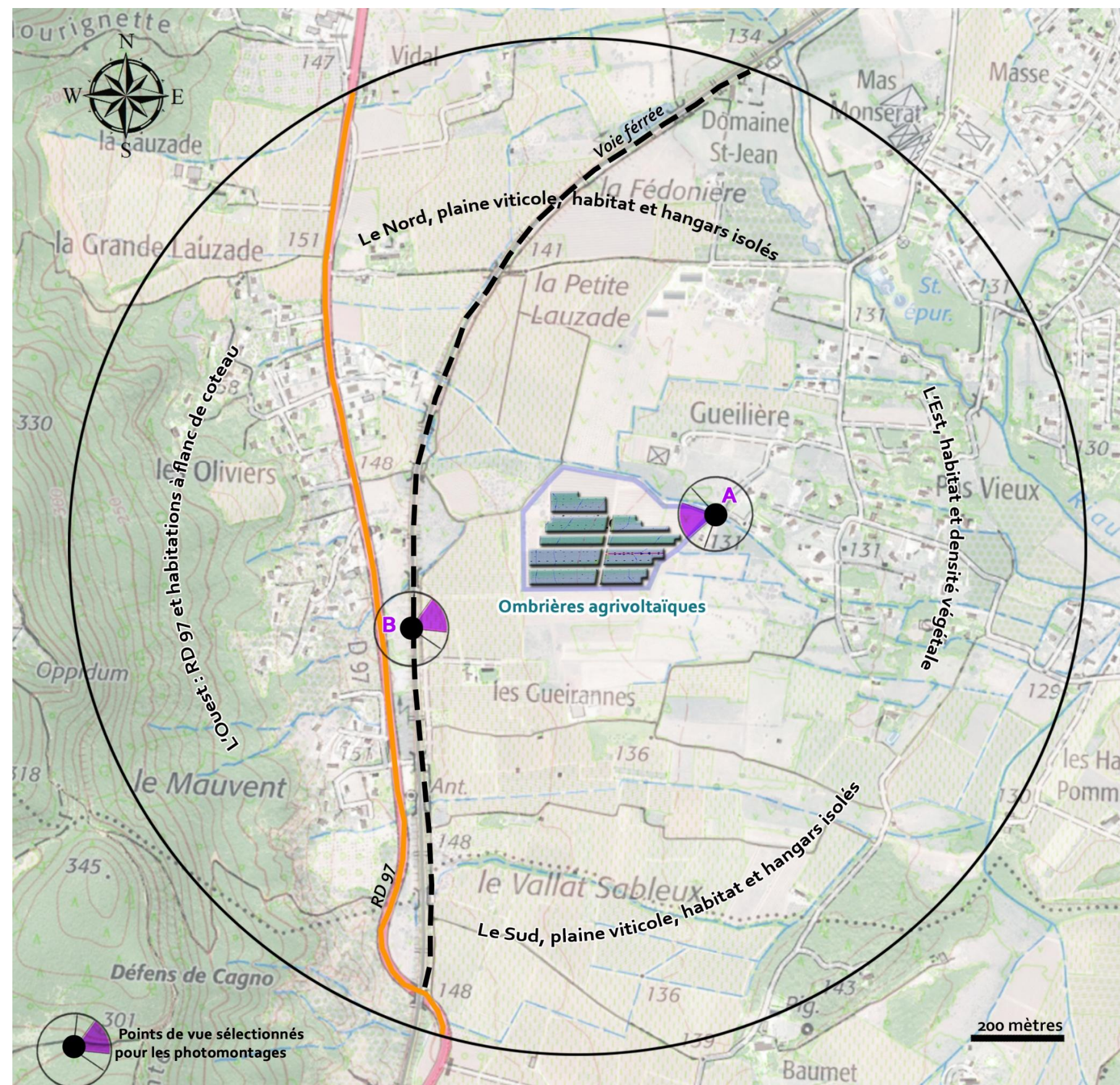
LOCALISATION ET TRAITEMENT

Les 2 points de vue les plus significatifs sont retenus afin d'être traités en photomontages (carte ci-contre A et B).

Chaque photomontage est traité en 2 temps :

PAGE 1/Format panoramique - Vue avant (état initial sans le projet) et vue après (photomontage avec le projet)

PAGE 2/ Format zoom avec commentaires paysagers.



PHOTOMONTAGE A : DEPUIS L'ANGLE NORD-EST DE LA PARCELLE



COMMENTAIRES PAYSAGERS

Le point de vue A localisé à l'angle Nord-Est de la parcelle a pour objectif de montrer la qualité des installations à une échelle immédiate tout en révélant les rapports d'échelles et les distances avec les enjeux notés.

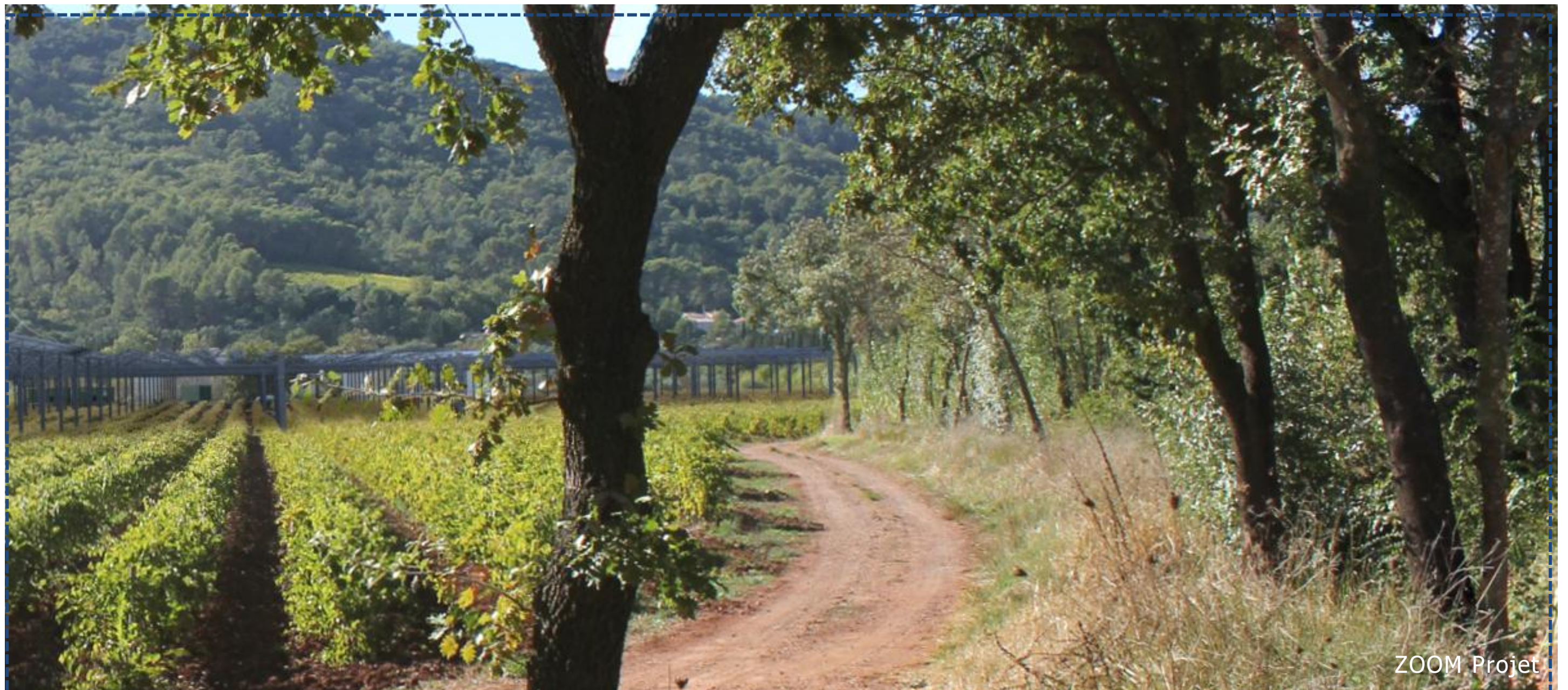
Le projet présente des structures verticales de 4 mètres de haut. Elles sont placées de manière régulière le long du quadrillage de vigne.

Ces structures bien identifiables se localisent sur une partie limitée des rangs de vignes, de sorte qu'une autre partie du vignoble demeure aérée sans structure verticale.

De plus, le relief environnant reste clairement visible sur un arrière-plan lointain. Enfin, le projet se trouve également distancié de la ZNIFP.

Ainsi, si le projet est en effet visible, les composantes identitaires du paysage sont préservées. L'agencement du projet permet des espaces de respirations notables.

Dans ce sens, le projet s'inscrit dans le paysage.



PHOTOMONTAGE B : SUD-OUEST DEPUIS LE TALUS DE LA VOIE FERREE



COMMENTAIRES PAYSAGERS

Ce point de vue à 230 mètres au Sud-Ouest le long du talus de la voie ferrée montre sur de moyennes distances l'emprise au sol des ombrières dans le paysage.

Les structures sont concentrées à proximité du hangar du propriétaire, hangar d'ores et déjà équipé de panneaux solaires. La hauteur des ombrières est inférieure à la hauteur du bâtiment, ce qui rend les rapports d'échelles visuellement corrects.

De plus (panoramas en page précédente), le projet reste distant des maisons les plus proches (à droite de l'image). En effet, il existe bien un espace de respiration entre les habitations et le projet qui permet la préservation de la qualité des paysages.

Le projet s'inscrit correctement dans le paysage de la plaine viticole.



TABLEAU DE SYNTHÈSE

ECHELLES	SENSIBILITÉS ET VISIBILITÉS /SITE D'ÉTUDE		NIVEAU DE SENSIBILITE						ÉVALUATION DES IMPACTS	NIVEAU D'IMPACT RÉSIDUEL
			Nul	Négligeable	Faible	Modéré	Fort	Très fort		
PAYSAGE ÉCHELLE ÉLOIGNÉE	Entité « les Maures »	Plaine découpée de boisements, de vignobles et investie par le passage de l'A57. Sans vue.	X						Les deux photomontages réalisés montrent un faible impact paysager. L'agencement du projet évite la ZNIEFF. L'impact paysager issu à la ZNIEFF est donc nul.	Faible
	Entité « Val d'Issole »	Derniers reliefs collinaires de massifs boisés. Sans vue.	X							
	Entité « Dépression permienne »	Sillon agricole et urbain. Aucune vue depuis les MH de Le Luc. Vue possible mais peu affirmée depuis le panorama de Gonfaron.			X					
PAYSAGE ÉCHELLE RAPPROCHÉE	Est, habitat et densité végétale	Nombreuses habitations sous une dense végétation. Sans vue.	X							
	Ouest, RD 97 et habitations à flanc de coteau	Nombreuses maisons privées. Vues filtrées par la végétation des jardins privés. Faible vue.			X					
		RD 97 très fréquentée reste isolée des vues.		X						
		Voie ferrée légèrement en hauteur offre des vues possibles vers le site.				X				
	Nord et Sud, plaine viticole, habitation et hangars isolés.	Composantes authentiques : relief collinaire, végétation, habitations, vignobles. Les vues sont possibles. Les rapports d'échelles sont à évaluer.				X				
PAYSAGE ÉCHELLE IMMÉDIATE ET SITE D'ÉTUDE	Le Nord et la ZNIEFF	La ZNIEFF qui est une composante indispensable du paysage est en vue directe avec le site. Sa préservation est une nécessité.					X			
	L'Ouest et le hangar agricole	Le hangar agricole du propriétaire est ouvert sur le site. Les rapports d'échelles sont à évaluer.			X					
	L'Est et le Sud, maison habitée et parcelles de vigne.	La maison habitée en limite du site appartient au propriétaire et la villa dans un grand jardin arboré offre des vues filtrées.			X					

Conclusion de l'étude paysagère

Le projet d'ombrières se place sur l'entité de la dépression permienne qui est un sillon agricole, assez densément occupé humainement et appuyé au loin par des reliefs de moyennes altitudes.

À l'échelle du projet, le paysage est relativement isolé des vues depuis les axes de circulation. Il est confiné dans une petite plaine viticole assez humanisée, perçu depuis le talus de la ferrée.

L'étude des enjeux paysagers révèle des sensibilités globalement faibles.

Des sensibilités modérées sont relatives aux vues depuis le talus de la voie ferrée.

De même, les rapports d'échelles liées aux perceptions depuis les composantes de la plaine correspondent à des sensibilités modérées.

Enfin, la ZNIFP identifiée au Nord du projet entraîne de fortes sensibilités.

Les 2 points de vue retenus pour les photomontages ont permis de conforter l'inscription du projet d'ombrières dans ce paysage.

En effet, les ombrières sont perçues au sein de la plaine viticole avec des rapports d'échelles cohérents. Les espaces de respirations liés à l'agencement du projet préservent également la qualité des paysages.

Ce projet d'ombrières agrivoltaïques s'inscrit correctement dans le paysage.